



livraison des marchandises objet du connaissance

Par **Yannish**, le **19/07/2024** à **11:34**

Bonjour et merci marques de poliesses

CG du forum 😞

Que se passe-t-il si le destinataire n'est pas détenteur de l'original du connaissance? Sous quelles conditions, dans ce cas de figure, le transporteur ou son représentant est-il pbligé de lui livrer la marchandise?

Par **Marck.ESP**, le **20/07/2024** à **14:24**

Bonjour, bienvenue sur LegaVox
(Salutations requises, svp, merci).

Est-ce relatif au droit maritime ?

Pour moi, cela présente un risque pour le transporteur, de se voir désigner responsable des pertes ou dommages. En effet, il prouve la réception et l'état des marchandises reçues par le transporteur ainsi qu'il justifie de l'existence du contrat de transport.

Nous ne pourrons vous en dire bien davantage sur ce site, je vous conseille de pendre des information auprès de votre CCI ou d'un avocat spécialisé dans le droit maritime ou plus généralement des transports..